



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Direction Générale de l'Administration et des Ressources Humaines**  
Direction du Patrimoine et de la Sécurité  
Service des Etudes et Travaux Immobiliers

## **CAHIER DES CHARGES - AO/Z00/DPS/013/2026**

REPLACEMENT DE LA TUYAUTERIE HORIZONTALE DE LA CLIMATISATION CENTALE  
DU BÂTIMENT R+12 DU SIÈGE DE LA BCEAO À DAKAR

**JUIN 2026**

---

## **PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **I.1 - Introduction**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège basé à Dakar (Sénégal) ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), installé à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris (France).

### **I.2 - Objet**

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les travaux à exécuter dans le cadre du remplacement de la tuyauterie horizontale et des équipements annexes de la climatisation centrale du Bâtiment R+12 du Siège de la BCEAO à Dakar.

Il précise à cet égard :

- les dispositions réglementaires qui déterminent les principes et conditions de préparation et d'exécution des travaux ;
- les clauses contractuelles à caractère technique relatives à l'exécution du marché.

### **I.3 - Allotissement**

Les prestations sont constituées d'un seul (1) lot.

### **I.4 - Conformité des offres**

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité. Tout soumissionnaire devra produire le certificat ou l'autorisation du fabricant attestant l'originalité du matériel.

### **I.5 - Visite des lieux**

Une visite obligatoire des lieux sera organisée à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres afin de permettre de mieux évaluer l'importance et la délicatesse des travaux, à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres, au Siège de la BCEAO.

Tout candidat qui souhaite participer à cette visite devra manifester son intérêt en communiquant ses nom et prénoms ou ceux de son représentant devant prendre part à ladite visite en envoyant un courrier électronique, à l'adresse [courrier.zdps@bceao.int](mailto:courrier.zdps@bceao.int), au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres.

### **I.6 - Période de validité des offres**

La validité des offres devra être d'au moins de cent quatre-vingt (180) jours, à compter de la date limite de dépôt des plis.

---

---

### **I.7 - Langue de soumission**

L'offre ainsi que tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

### **I.8 - Frais de soumission**

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera, en aucun cas, responsable de ces frais ou tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

### **I.9 - Monnaie de soumission**

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

### **I.10 - Régime fiscal**

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par le soumissionnaire en relation avec les services de la Banque Centrale.

### **I.11 - Présentation des soumissions**

L'offre devra être présentée en quatre (4) parties distinctes, à savoir :

- la lettre de soumission ;
- la présentation de la société ou chaque membre en cas de groupement ;
- la proposition technique ;
- la proposition financière.

#### **I.11.1 - Lettre de soumission**

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon les modèles joints en annexe, suivant le cas et précisant tous les éléments de sa proposition.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

#### **I.11.2 - Présentation de la société du soumissionnaire et/ou des sous - contractants**

La présentation du soumissionnaire et/ou des sous – contractants comprendra :

- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ;
- le nom du représentant local pour la prise en charge de la maintenance des équipements, le cas échéant ;
- les états financiers (bilans et comptes des résultats) des exercices 2022, 2023 et 2024 certifiés par une structure agréée.

Par ailleurs, les soumissionnaires devront fournir copies des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société ainsi que les références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

---

---

### **I.11.3 - Offre technique**

L'offre technique comprendra :

- une note descriptive de la compréhension de la mission ainsi que la méthodologie de sa réalisation ;
- les fiches et notices techniques des tuyauteries et des accessoires proposés ;
- le planning prévisionnel d'exécution des travaux ;
- les CV des techniciens chargés des travaux ;
- la liste des travaux similaires réalisés (joindre les preuves) ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

### **I.11.4 - Offre financière**

Les prix devront être établis en hors taxes et hors douane. Les devis en TTC sont acceptés à condition de bien faire apparaître les taxes.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

### **I.12 - Date et heure limites de transmission des dossiers**

Les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse [courrier.zdps@bceao.int](mailto:courrier.zdps@bceao.int) au plus tard à la date limite de dépôt des offres indiquée dans l'avis d'appel d'offres, délai de rigueur.

### **I.13 - Evaluation des offres**

Une Commission des Marchés procédera à la réception, la vérification de conformité, l'évaluation ainsi qu'au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité de l'entreprise peuvent être exigées avant l'attribution du marché.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique conforme est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale pourra exiger du fournisseur de prouver l'origine ainsi que l'état neuf des équipements.

### **I.14 - Publication des résultats et notification provisoire du marché**

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO à l'issue du processus d'attribution. A cet égard, tout candidat peut former un recours par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum.

Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

---

---

### **I.15 - Notification définitive du marché**

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

### **I.16. Lieu de livraison et d'installation**

Les équipements devront être livrés au Siège de la BCEAO, sis à l'Avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar et installés comme indiqué dans le présent dossier d'appel d'offres.

### **I.17 - Délai de livraison et d'installation**

**I.17.1** - Le délai de livraison et d'installation du matériel devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de la commande.

**I.17.2** - Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder cinq pour cent (5%) du prix du marché.

### **I.18 - Réception**

A la fin des travaux d'installation, l'entreprise procédera aux essais et vérifications nécessaires. Les résultats seront transcrits sur un procès-verbal à communiquer au maître de l'ouvrage. Ce dernier procédera à une vérification contradictoire des installations et à un contrôle du fonctionnement des groupes d'eau glacée.

La réception provisoire ne pourra être prononcée qu'après constat du bon fonctionnement des installations.

L'entreprise garantira le bon fonctionnement des groupes d'eau glacée sur une période d'une année à compter de la date de la réception provisoire. Au terme de ce délai, la réception définitive est prononcée si aucune réserve subsiste.

### **I.19 - Garantie**

Les équipements livrés et installés devront être neufs, de bonne qualité et garantis contre tout vice de fabrication. La période de garantie pièces et main d'œuvre devra être au moins d'un an. En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du fournisseur.

En outre, toute nouvelle installation réalisée devra être garantie (durée et contenu).

### **I.20 - Modalités de paiement**

En cas d'attribution du marché, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance forfaitaire de démarrage de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à compter de la date de signature du bordereau de livraison ;
  - trente-cinq pour cent (35%) à la livraison du matériel, attestée par un bordereau de livraison ;
  - trente pour cent (30%) à l'installation conforme des équipements attestée par la signature du procès-verbal de réception provisoire ;
  - cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie lors de la réception définitive.
-

**I.21 - Litiges et contestations**

**I.21.1** - Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné par la CCJA.

**I.21.2** - L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais.

**I.21.3** - Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie sucombante.

**I.22 - Informations complémentaires**

**I.22.1** - Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Patrimoine et de la Sécurité, par courriel au moins cinq (5) jours avant la date limite de transmission des offres à l'adresse : [courrier.zdps@bceao.int](mailto:courrier.zdps@bceao.int).

**I.22.2** - Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse [www.bceao.int](http://www.bceao.int).

A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement ce site internet.

---

---

## **DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES, DES PRESTATIONS ET DES CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENTS A FOURNIR ET A INSTALLER**

### **I. OBJET**

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les prestations attendues dans le cadre du remplacement de la tuyauterie horizontale à eau glacée, de la tuyauterie de drainage des eaux de condensats et des accessoires annexes sur les installations de production d'eau glacée de la climatisation centrale du Bâtiment R+12, au Siège de la BCEAO à Dakar.

Il précise à cet égard :

- les dispositions réglementaires qui déterminent les principes et conditions de préparation et d'exécution des travaux ;
- les clauses contractuelles à caractère technique relatives à l'exécution du marché.

### **II. DEFINITION DES PRESTATIONS DU SOUMISSIONNAIRE**

Les prestations attendues du soumissionnaire comprennent :

- la dépose et l'évacuation hors du site de la tuyauterie horizontale en acier noir existante, de la tuyauterie d'évacuation des eaux de condensats en PVC ainsi que les vannes, avant la pose de la nouvelle tuyauterie des nouveaux accessoires ;
- la pose de la nouvelle tuyauterie eau glacée ;
- la fourniture et l'installation des nouveaux accessoires de sûreté ;
- l'isolation thermique des tuyauteries eau glacée et des vannes remplacées ;
- la réalisation des essais et réglages, la remise des fiches techniques des matériels et matériaux selon les directives du constructeur ou les fiches d'essai jointes au dossier technique ;
- la fourniture de l'ensemble des documents tels que, fiches de sélection du matériel, cahier d'essais et de performance qui seront soumis à l'approbation du Maître de l'Ouvrage préalablement à toute action irréversible de la part du soumissionnaire retenu.

Le soumissionnaire devra fournir avec son offre de prix, les documents suivants :

- un descriptif détaillé indiquant les marques du matériel retenu ;
- le devis quantitatif et estimatif selon le cadre joint au dossier à titre indicatif. Ce cadre de devis doit être vérifié et complété sur la base de l'expérience et l'expertise de chaque soumissionnaire. En tout état de cause, les nouvelles installations ne seront acceptées que si elles sont d'une finition irréprochable, tant dans le choix du matériel utilisé que dans sa mise en œuvre. En conséquence, les coûts des prestations devront comprendre toutes les dépenses nécessaires à une parfaite exécution des travaux.

D'autre part, le soumissionnaire adjudicataire du marché devra fournir au Maître de l'Ouvrage, dans un délai de deux (2) mois après la signature du marché, les fiches techniques des matériels ainsi qu'un planning détaillé d'agencement des travaux et le délai d'exécution de ceux-ci.

Par ailleurs, la durée de garantie sur le matériel et la mise en œuvre sera d'au moins un (1) an à compter de la date de réception provisoire. Pendant toute cette période, le soumissionnaire s'engage à tenir à disposition du Maître d'Ouvrage des thermo-hygrographes étalonnés ainsi que tout appareil de mesure nécessaire dans le but de vérifications et justifications ponctuelles. Il doit aussi effectuer des visites périodiques ponctuelles pour assurer de la bonne marche des installations réalisées et de l'état de tenue de celles -ci.

---

---

### **III – CONSISTANCE DES TRAVAUX ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU MATERIEL EXISTANT**

#### **III - 1 – Préambule**

Les travaux sont répartis en un (1) - lot unique et indivisible :

«Remplacement de la tuyauterie horizontale à eau glacée, du Bâtiment R+12 au Siège de la BCEAO à Dakar».

En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent postuler pour une partie des travaux. Toute soumission partielle sera considérée comme nulle et non avenue.

Dans le but d'assurer la continuité des activités dans le Bâtiment pendant la durée des travaux, il est jugé utile de réaliser ceux-ci par étapes bien étudiées et définies ainsi que judicieusement agencées.

A ce titre, le soumissionnaire reste responsable de l'organisation qu'il mettra en place pour assurer la bonne exécution des travaux préliminaires à la mise en route des travaux de rénovation, objet du présent appel d'offres.

#### **III - 2 – Consistance des travaux**

Les travaux envisagés consistent au remplacement des parties de la tuyauterie horizontale, à la reprise complète de leur calorifugeage, au remplacement de toutes les vannes, au remplacement de la tuyauterie d'évacuation des eaux de condensats, à la reprise des supports et l'installation d'une vanne d'isolement sur le réseau principale à chaque étage du Bâtiment. Les anciens tuyaux seront remplacés par des tuyaux de même diamètre et d'égale longueur et les soumissionnaires chiffreront leur remplacement en Kryoclim.

Les travaux à réaliser au niveau du Bâtiment R+12 sont :

- la dépose et l'évacuation hors du site des tuyauteries horizontales à eau glacée existantes, avec les différents accessoires avant la pose de la nouvelle tuyauterie ;
- la fourniture et l'installation de tuyauteries horizontales d'eau glacée de type Kryoclim et de divers diamètres (Ø20, Ø25, Ø32, Ø40 mm) aux endroits prévus, y compris toutes les sujétions de pose et de raccordement ;
- le remplacement des vannes d'isolement et de régulation sur les ventilo-convecteurs et les CTA ;
- l'isolation thermique des tuyauteries eau glacée et des vannes remplacées ;
- la vérification de la bonne circulation de l'eau glacée dans tous les locaux à climatiser et solutionner, au besoin, les goulots d'étranglement.

**NB : les soumissionnaires devront intégrer dans leur offre les travaux de menuiserie bois nécessaires pour le remplacement des tuyauteries (démontage, remontage, ajustage, etc.).**

#### **III - 3 – SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU MATÉRIEL EXISTANT**

Les réseaux de distribution de l'eau glacée en acier noir et de drainage des eaux de condensats en PVC de la climatisation des bureaux du Bâtiment, est constitué d'un ensemble de tuyauteries horizontales de divers diamètres, calorifugées sur lesquelles sont disposées des organes d'isolement (vannes) et des équipements de mesure et de régulation. Ces tuyauteries relient les colonnes eau glacée aux ventilo-convecteurs et aux centrales de traitement d'air (CTA) qui assurent le confort thermique dans les locaux.

Le réseau de drainage des eaux de condensats relient les appareils les ventilo-convecteurs et les CTA à la colonne principale d'évacuation.

---

---

## **IV – SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU MATERIEL A INSTALLER**

### **Régime eau glacée :**

- Température entrée : 12 °C
- Température sortie : 7 °C
- *Environnement très agressif dû à l'embrun marin*

### **IV – 1 –Tuyauterie horizontale à eau glacée**

La tuyauterie horizontale du circuit d'eau glacée sera intégralement réalisée en **Kryoclim ou équivalent**, avec une forte résistance à la corrosion et devrait idéalement présenter le meilleur classement de réaction au feu (Bs1d0).

Pour les diamètres le permettant, le fabricant devra procéder au calorifugeage de ces conduits directement en usine, garantissant ainsi une isolation thermique de haute performance, uniforme et conforme aux normes en vigueur, afin de minimiser les déperditions de froid et prévenir la condensation. Le calorifugeage devra résister aux contraintes mécaniques et environnementales locales.

L'ensemble de la fourniture inclura tous les raccords, pièces de forme et accessoires spécifiques au kryoclim (coudes, té, réductions, manchons, etc.) nécessaires à l'assemblage et à l'interconnexion du réseau. Ces éléments devront également être isolés thermiquement au même niveau que la tuyauterie horizontale, ou prévoir des coquilles d'isolation adaptées pour être installées sur site après le montage.

Le dispositif de fixation et de supportage sera inclus. Il devra être spécifiquement conçu pour le kryoclim calorifugé, garantissant une bonne tenue mécanique de l'installation, tout en permettant la dilatation et la contraction des conduites sans créer de contraintes excessives. Les supports et fixations devront être anti-vibratiles et ne pas endommager le calorifugeage.

Les tuyaux à installer seront des tubes de type kryoclim de faible conductivité thermique (faible conductivité thermique de l'ordre de 0,17 W/m°C), conformes à la norme EN 10255 (tarif 3) et pouvant résister à une pression d'épreuve de 50 bars. Les dimensions des tuyauteries de type kryoclim devront être conformes aux normes NF EN 1452.

Afin d'éviter tout risque de corrosion galvanique, les colliers de serrage, vis, clous, rivets, etc utilisés pour la fixation des tuyaux doivent être adaptés.

L'installateur devra présenter, à la livraison du matériel, une attestation garantissant la qualité des tuyauteries (Certifications ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001 et Bs1d0), des vannes et des autres accessoires du réseau d'eau glacée.

Les matériaux utilisés pour la réalisation de l'isolation doivent être :

- de bonne tenue dans le temps ;
- non détériorables par la chaleur ;
- non détériorables par l'humidité.

L'isolation thermique des circuits hydrauliques s'effectuera après les contrôles et les essais d'étanchéité.

L'isolant est constitué de coquilles en polyuréthane (mousse polyisocyanurate revêtue d'un pare vapeur) ayant le classement au feu M1. Ces coquilles sont préformées avec des feuillures de jointoiment. Elles sont posées en continuité au droit des supports et lors de passage de parois.

Il sera effectué, la mise en service des installations, les essais de fonctionnement, les réglages des paramètres de fonctionnement et l'établissement des fiches d'essais et mesures.

---

---

#### **IV – 2 – Remplacement du réseau de drainage des condensats**

Les travaux suivants sont attendus :

- la dépose et l'évacuation hors du site du réseau actuel de drainage des condensats, incluant tous ses composants annexes, préalablement à la mise en place du nouveau circuit ;
- la fourniture et l'installation de tuyauteries en PVC aux endroits prévus, y compris toutes les sujétions de pose et de raccordement ;
- l'isolation thermique des tuyauteries remplacées ;
- la vérification de la bonne circulation des eaux perdues dans tous les locaux à climatiser.

#### **IV – 3 – Accessoires de sécurité**

Il devra être prévu et installé toutes les vannes d'isolement nécessaires (vannes d'isolement et de régulation, selon le diamètre) pour assurer le bon fonctionnement, la maintenance aisée, et la sectorisation de l'installation. Chaque section critique, chaque piquage important et chaque équipement terminal (CTA et ventilo-convecteurs) devra être pourvu de vannes d'isolement sur les réseaux aller et retour, pour permettre l'intervention sans vidange complète du circuit. Le type et la classe de pression de ces vannes devront être compatibles avec les caractéristiques du fluide et de la tuyauterie de type kryoclim.

Les travaux suivants seront à effectuer :

- la fourniture et l'installation de vannes d'isolement (vanne d'arrêt sur les réseaux aller et retour) à chaque étage du Bâtiment ;
- la fourniture et l'installation de vannes d'isolement sur les réseaux (aller et retour) des terminaux ;
- la fourniture et l'installation de vannes de régulation (électrovannes) sur les réseaux eau glacée des terminaux ;
- la fourniture et l'installation de raccords union sur les connexions réseaux (aller et retour) et les terminaux ;
- l'isolation thermique des vannes remplacées.

Le remplacement de la tuyauterie horizontale, du réseau de drainage des condensats et des accessoires de sûreté se fera dans l'ensemble des locaux du Bâtiment.

---

**CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF** (à titre indicatif)

DÉSIGNATION		U	QTE	PRIX UNITAIRE	MONTANT HT - HDD
<b>I - TUYAUTERIE</b>					
I - 1	Fourniture et pose de tuyauterie à eau glacée de type Kryoclim isolé Ø20 mm <b>(caractéristiques à préciser)</b>	ml	764		
I - 2	Fourniture et pose de tuyauterie à eau glacée de type Kryoclim isolé Ø25 mm <b>(caractéristiques à préciser)</b>	ml	446		
I - 3	Fourniture et pose de tuyauterie à eau glacée de type Kryoclim isolé Ø32 mm <b>(caractéristiques à préciser)</b>	ml	844		
I - 4	Fourniture et pose de tuyauterie à eau glacée de type Kryoclim isolé Ø40 mm <b>(caractéristiques à préciser)</b>	ml	420		
I - 5	Fourniture et pose de tuyauterie de condensats en PVC isolé <b>(caractéristiques à préciser)</b>	ml	630		
<b>II - ACCESSOIRES ANNEXES</b>					
II - 1	Fourniture et installation de vannes d'isolement <b>(caractéristiques à préciser)</b>	U	340		
II - 2	Fourniture et installation de vannes de régulation <b>(caractéristiques à préciser)</b>	U	108		
III	Main d'œuvre pour la réalisation de l'ensemble des travaux, dépose du matériel existant, installation, les essais et le réglage de fonctionnement. <b>(à détailler obligatoirement)</b>	FF	ens		
IV	Remise en état des lieux (menuiserie, peinture, maçonnerie, menuiserie, aménagement, etc)	FF	ens		
<b>MONTANT GLOBAL HT - HDD (F CFA)</b>					

**NB** : Ce cadre de devis quantitatif et estimatif est donné à titre indicatif. Il doit être vérifié et complété sur la base de l'expérience et l'expertise de chaque soumissionnaire. En tout état de cause, les nouvelles installations ne seront acceptées que si elles sont d'une finition irréprochable, tant dans le choix du matériel utilisé que dans sa mise en œuvre. En conséquence, les coûts des prestations devront comprendre toutes les dépenses nécessaires à une parfaite exécution des travaux.

---

**ANNEXE 1****LETTRE DE SOUMISSION (Prestataire agissant seul)**

Je soussigné (Nom, prénoms, qualité, adresse physique et adresse email)..... agissant au nom et pour le compte de .....(raison sociale, siège social, numéro de registre de commerce et ville d'immatriculation)

Et faisant élection de domicile (1).....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'Appel d'Offres pour les travaux de remplacement de la tuyauterie horizontale à eau glacée sur les installations de la climatisation centrale de l'immeuble R+12 au Siège de la BCEAO, après m'être rendu compte de la situation des lieux et avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'ampleur des prestations attendues.

1° - Me soumetts et m'engage à exécuter lesdites prestations conformément aux prescriptions du dossier d'Appel d'Offres et ce, moyennant le prix global de (2).....

Cette offre s'entend Hors Taxes, Hors Droits de Douane et se décompose comme indiqué dans le cadre quantitatif estimatif ci-joint.

2° – Me soumetts et m'engage à accomplir les prestations de conception/réalisation dans un délai de ..... mois à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations du marché.

3° – Déclare expressément accepter toutes les clauses des pièces du dossier d'Appel d'offres.

4° – M'engage à maintenir le montant de mon offre pendant une période de 6 mois à dater du jour de la remise des offres.

A.....le.....

(Signature)

(1) - Adresse complète

(2) - Montant de l'offre en lettres et en chiffres

---

---

**ANNEXE 2****LETTRE DE SOUMISSION (groupement de prestataires)**

Je soussigné (Nom, prénoms, qualité, adresse).....

agissant au nom et pour le compte du groupement de prestataires composée de :

(raison sociale, siège social, numéro de registre de commerce et ville d'immatriculation de chaque membre du groupement) .....

Et faisant élection de domicile (1).....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour les travaux de remplacement de la tuyauterie horizontale à eau glacée sur les installations de la climatisation centrale de l'immeuble R+12 au Siège de la BCEAO, après m'être rendu compte de la situation des lieux et avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'ampleur des prestations attendues.

1°- Me soumetts et m'engage à exécuter lesdites prestations conformément aux prescriptions du dossier d'appel d'offres et ce, moyennant le prix global de (2).....  
.....

Cette offre s'entend Hors Taxes, Hors Droits de Douane et se décompose comme indiqué dans le cadre quantitatif estimatif ci-joint.

2° – Me soumetts et m'engage à accomplir les prestations de conception/réalisation dans un délai de ..... mois à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

3° – Déclare expressément accepter toutes les clauses des pièces du dossier d'Appel d'offres.

4° – M'engage à maintenir le montant de mon offre pendant une période de 6 mois à dater du jour de la remise des offres.

A.....le.....

(Signature)

(1) - Adresse complète

(2) - Montant de l'offre en lettres et en chiffres

---